

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 mars 2011

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2011-3-8-9

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
CONCOURS DE REPORTAGES AUDIO-VISUELS FAVORISANT UNE
TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE
DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ALSACIENNES
ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011**

Résumé : La Commission Permanente du 11 juin 2010 a validé l'attribution d'une subvention de 100 € aux établissements scolaires candidats au concours de reportages audio-visuels en langue régionale. La liste des établissements bénéficiaires au titre de 2010/2011 est jointe en annexe au rapport. Ces subventions seront mandatées aux seuls établissements qui auront transmis un DVD conforme au règlement du concours.

Ce projet est financé dans le cadre de la dotation de la mission L.C.R.

Conformément à la décision de la Commission Permanente du 11 juin 2010 relative à l'organisation par le Département de concours de reportages audio-visuels portant sur la culture alsacienne et réalisés en langue régionale par des établissements scolaires bilingues, un aide de 100 € par école ou collège candidat peut être attribuée. Vous trouverez en annexe la liste des collèges susceptibles de bénéficier d'une subvention de 100 € au titre du concours 2010/2011 sous réserve d'avoir transmis, en temps utile, un DVD conforme au règlement du concours.

Ces dépenses d'un montant global de 200 € seront imputées sur le programme E758, imputation 0-65-28-65737-2657-311 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011

Actions LCR

PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04798	COLLEGE INGERSHEIM - LAZARE DE SCHWENDI CONCOURS DE REPORTAGES AUDIOVISUELS	100,00
LCR04797	COLLEGE OTTMARSHEIM - THEODORE MONOD CONCOURS DE REPORTAGES AUDIOVISUELS	100,00
Total		200,00